

FICHE 5 – EXAMENS A DISTANCE

■ **Solutions envisageables** – Deux modalités d'évaluation sont couramment mises en œuvre dans les modalités de contrôle des connaissances :

- Examens oraux ou entretiens : la mise en œuvre à distance se fait très simplement par l'utilisation d'outils de web conférences ou de classes virtuelles. Les établissements ont un usage courant de ce type d'outils privés ou publics (Adobe Connect, BBB, Via, Renater, Renaviso, ...).
- Examens écrits sous surveillance : les examens écrits sous surveillance se distinguent du travail en ligne par des plateformes LMS (type Moodle) et le fait que les conditions de sécurité au regard de la fraude aux examens doivent être vérifiées (travail seul et réalisé par la bonne personne, non accès aux documents si nécessaire, temps limité). Assurer ce type d'évaluation au domicile de l'étudiant est possible grâce à des services de télésurveillance.

■ **Exigences réglementaires** – Les examens réalisés via des moyens numériques (tant qu'ils permettent les mêmes degrés de confiance que l'examen présentiel) sont rendus possibles sur le plan réglementaire par le décret n° 2017-619 du 24 avril 2017 relatif à la mise à disposition d'enseignements à distance dans les établissements d'enseignement supérieur. Au sein des établissements qui mettent en œuvre des modalités d'examens alternatives au présentiel, ces modalités doivent être mentionnées dans le règlement des études passé en CFVU et voté en CA. A défaut, si l'établissement met en œuvre des modalités d'urgence non prévues, **il semblerait minimal de décrire les modalités mises en place dans le plan de continuité des activités (PCA)**. Pour les étudiants en situation de handicap, il faut veiller à ce qu'ils bénéficient des aménagements qui leurs ont été notifiés.

Le travail de mise en place d'une télésurveillance à domicile engendre un traitement de données à caractère personnel et doit donc être établi conjointement avec le délégué à la protection des données personnelle de l'établissement en respect des contraintes de RGPD.

■ **Bonnes pratiques** – Même si un établissement répond à une situation d'urgence, il est déconseillé d'organiser un examen en télésurveillance sans avoir préalablement proposé un « examen télé-surveillé blanc » à l'étudiant. L'expérience vécue est de première importance pour garantir que le véritable examen se passe dans de bonnes conditions. Cela permet également de vérifier les caractéristiques techniques requises au domicile de l'étudiant (connexion, débit, webcam, micro). De plus, il est nécessaire de demander à l'étudiant un engagement explicite à assumer la responsabilité des conditions techniques, matérielles et opérationnelles du déroulé de l'examen à son domicile. L'examen blanc peut être l'occasion de rendre (en guise de copie) cet engagement formel.

Plus encore dans le contexte d'une continuité pédagogique à distance, la question des évaluations doit être abordée dans une **diversité des modalités**. La diversité permettra, en outre, de trouver des modalités qui répondent aux besoins de tous les étudiants notamment des étudiants en situation de handicap.

Notamment, on pourrait identifier les situations suivantes :

- décalage de certaines épreuves (les plus contraintes) si le calendrier le permet,
- devoirs à la maison (par mail ou bien sur la plateforme de l'établissement) sans contrôle d'identité : envisageable par exemple dans une note de contrôle continu (là où d'autres évaluations ont déjà contrôlé l'identité de l'étudiant),
- travaux collaboratifs en ligne (par exemple dans des éditeurs collaboratifs de type etherpad ou sur des solutions de cloud partagés),
- devoirs maison en temps limité sur la plateforme de l'établissement,
- quizz en ligne avec des questions tirées aléatoirement (limitant le risque d'aide en temps réel entre des étudiants distants),
- épreuves orales par téléphone ou par webconférence (permettant un contrôle de l'identité),
- examens sur plateforme et avec une connexion simultanée dans une webconférence avec webcam (c'est une solution qui a été dernièrement utilisée en période de crise par l'université de Sciences et Technologie de Hong-Kong qui programmait des examens sur sa plateforme et en même temps surveillait les étudiants dans une webconférence sous la solution Zoom : http://cei.ust.hk/files/public/good_practices_for_conducting_live_proctored_online_exams_using_zoom.pdf),
- examens télésurveillés par un prestataire sans surveillant humain (captation par photos ou vidéo et analyse synchrone des conditions d'examens pour validation de l'épreuve),
- examens télésurveillés par un prestataire en synchrone avec un surveillant humain (fourni par le prestataire ou par l'établissement).

En déployant une diversité de modalités, on peut réserver les alternatives les plus coûteuses d'un point de vue financier et organisationnel aux situations les moins adaptables. Nous conseillons aux établissements de **faire le point avec les équipes pédagogiques sur les adaptations** qu'il est possible d'envisager, le plus possible en autonomie. Il faut avoir à l'esprit que la mise en place d'examens télésurveillés avec un prestataire extérieur requiert un délai raisonnable d'anticipation de 4 à 6 semaines (ne serait-ce pour réaliser les examens blancs indispensables). Le pilotage par un **service d'appui** (pédagogie ou formation à distance) de l'établissement est essentiel pour harmoniser et sécuriser les pratiques.

■ **Universités ressources** – Les universités en pointe sur la question de la télésurveillance des examens sont l'université de Caen-Normandie et Sorbonne Université. Ces établissements ont à plusieurs reprises diffusé leur savoir-faire. Voici les contacts qui peuvent être utilisés au besoin :

- Université de Caen Normandie : pierre.beust@unicaen.fr
- Sorbonne Université : sabine.bottin-rousseau@insp.jussieu.fr

■ **Des exemples de fournisseurs de service** - Les services de déploiement d'évaluation en ligne et de télésurveillance sont un secteur en pleine évolution. Il y a encore 4 ans, seules des solutions nord-américaines existaient. Ce n'est plus le cas aujourd'hui, ce qui simplifie les questions de RGPD. A ce jour et sans que cela soit exhaustif, nous pouvons notamment citer 3 fournisseurs de service européens qui ont l'habitude de travailler avec des établissements d'enseignement supérieur.

Nom : Managem, <https://managem.com/>

Descriptif : La société Managem propose des examens classiques (photos et contrôle d'analogie), du « proctoring » (surveillance humaine, avec audio et vidéo), du « recording » (audio et vidéo et contrôle humain à postériori) ainsi que la gestion de maintenance. Une solution française attachée à la sécurité des données avec un niveau de protection qui répond aux standards les plus exigeants (RGPD).

Managexam travaille avec l'Université de Caen Normandie depuis 2017 (plus de 1000 examens télésurveillés par an). Elle a passé un contrat-cadre avec la FIED pour faciliter l'accès au service aux universités membres.

Volume possible : Une capacité de plus de 10 000 examens en simultanés. Délais de réaction : 2 à 3 semaines (pré-tests inclus).

Tarifs :

- Examens non surveillé : 1,50€ par candidat
- Examens surveillés en asynchrone (sur la vidéo captée) : par l'établissement 5€/heure, par le prestataire 8€/h
- Examens surveillés en synchrone (surveillant en ligne) : par l'établissement 5€/heure, par le prestataire 10€/h

Contact et procédure : Patrick Topsacalian, topsacalian@managexam.com, tel : 06 61 12 64 93, chloe@managexam.com, tel : 06 72 85 17 06

Nom : Proctorexam, <https://proctorexam.com/>

Descriptif : La société Proctorexam propose une technologie avec deux prises de vues simultanées sur l'étudiant (webcam+appli smartphone). Elle propose une télésurveillance d'examens synchrone (live assurés par des surveillants de l'établissement ou du prestataire) ou asynchrone (record & review). Sous 24h ouvrés, un compte peut être ouvert avec un crédit de 30 examens, avec supervision asynchrone. Ce compte permet à l'établissement d'organiser 30 examens en autonomie, avec support technique pour les candidats inclus (en anglais). L'établissement supervise ses candidats en autonomie, ou peut déléguer la vérification de la vidéo à ProctorExam pour 5€/candidats jusqu'à 3h d'examen. Passé le quota des 30 examens, l'établissement peut sélectionner la licence souhaitée avec un nombre d'examens en démarrage simultané limité à 150 candidats. Proctorexam travaille avec Sorbonne Université et a participé avec la FIED à un projet Erasmus+ sur les examens télésurveillés (<https://www.onlineproctoring.eu/>). Elle est le prestataire de télésurveillance de FUN-MOOC. Les données sont hébergées en Europe, chez AWS Frankfurt.

Volume possible : possibilité de monter (15 jours à l'avance) jusqu'à 7000 candidats en simultané pour 2h d'épreuve (télésurveillance asynchrone exclusivement)

Tarifs : Forfaits pour un nombre d'examens annuels allant de 500 examens pour 2800€ à 50000 examens pour 49000€. S'ajoutent 5€ par examen en synchrone (record & reiew) ou 7€ en synchrone (avec un surveillant).

Contact et procédure : Alice Niezborala, alice@proctorexam.com

Nom : TestWe, <https://testwe.eu/>

Descriptif : La société TestWe propose plusieurs solutions pour les concours d'entrée, les contrôles écrits et oraux. Elle développe des solutions pour l'examen en présentiel (environnements informatiques bloqués évitant la fraude) et à distance (notamment via une sous-traitance avec ProctorExam). TestWe centralise toute l'organisation et la remontée des data tout en offrant l'intégration avec les LMS (Moodle, Blackboard, Canvas)

2 propositions de services :

- Etudiants se rendant dans salle délocalisée et gérée par l'établissement (type mairie, bureaux de poste, rectorats, institutions partenaires etc.)
- Etudiants télésurveillés chez eux, soit par un surveillant de l'établissement, soit par un surveillant mis à disposition par le prestataire.

Volume possible : à court terme, 5000 examens en simultané et davantage si l'on dispose de temps pour identifier des surveillants.

Tarifs :

- En salles (gérées et financées par l'établissement) : coût par étudiant et pour un trimestre (sans limitation du nombre d'examens) = 3€
- En télésurveillance :
 - Surveillance assurée par des personnels de l'établissement : 15€ par étudiant/par trimestre/sur la base d'un forfait d'une dizaine de contrôles
 - Surveillance assurée par le prestataire : 17€ par étudiant et par examen.

Contact : Benoit Sillard, benoit.sillard@testwe.eu

Nom : Theia, <https://www.theia.fr/>

Descriptif : Theia est l'éditeur d'une plateforme de formation et évaluation. Theia édite une plateforme fullweb pour la conception, la composition et la correction d'évaluations en ligne. Des paramètres permettent d'organiser les évaluations à distance avec des niveaux de sécurité fonction des contextes : entraînement, contrôle continu, concours, examen blanc... De l'environnement libre, à la focale plein écran avec tableau de bord de remontée d'incidents, en passant par la construction de copies originales par tirage aléatoire de

13 mars 2020 - Contact : continuite-pedagogique-covid19@enseignementsup.gouv.fr

questions, au filtrage d'IP, ou au mode kiosque (Safe Exam Browser), les solutions ne manquent pas pour définir les justes niveaux de sécurité attendus. Des solutions de surveillance à distance de type proctoring (cotraitance ou sous-traitance - par exemple Proctoexam) peuvent être ajoutée.

La plateforme adosse au module d'évaluation un LMS pour la préparation des apprenants avec toutes les fonctions attendues en e-learning.

Volume possible : Jusqu'à 10.000 copies synchrones. Les examens blancs des ECN (examen blancs de l'internat - filière santé) sont joués sur la plateforme SIDES (plateforme Theia dédiée à la filière Santé en France) et rassemblent en mars depuis 2019 près de 9.000 candidats

Tarifs : gratuit jusqu'en juin 2020. Ensuite dégressif de 20€ à 10€ par étudiant et par an

Contact : contact@theia.fr

Nom : evalbox, <https://evalbox.fr>

Descriptif : Startup Française de la #edtech créée en 2011, evalbox propose un outil pour créer et gérer des tests à vocation formative et/ou sommative, en ligne ou sur papier (avec correction automatique après scan), organisés en salle ou à distance. L'outil propose des algorithmes d'analyse comportementale pour détecter les comportements suspects (triche, fraude, ...). Les tests sont paramétrables : tirages au sort, examens avec mélange de l'ordre des questions et des réponses, chronométrage par question ou global ... Une console de surveillance, permet de surveiller les examens en temps réel, et avertit lorsqu'un élève adopte un comportement suspect. Evalbox travaille avec des écoles, universités, sociétés, organismes de formations, cabinets de recrutement et organismes de certifications.

Volume possible : illimité a priori (car non dépendant de surveillants), infrastructure « cloud » adaptative.

Tarifs : plusieurs formules avec tarifs dégressifs en fonction du volume: pour des usages ponctuels : tarif par passage de test : de quelques euros à quelques centimes d'euros ; pour un usage régulier tout au long de l'année : forfait par candidat : d'une vingtaine d'euros à quelques euros par an pour chaque candidat)

Contact et procédure : Frédéric Chauvin, fred@evalbox.com

■ Aménagements pour les étudiants en situation de handicap

Compte tenu de leurs besoins spécifiques, les étudiants en situation de handicap peuvent bénéficier d'accompagnement et d'aménagement pour la passation des épreuves d'évaluation. En 2018, ils sont 83% à en bénéficier soit près de 23.000. Les aménagements octroyés sont notifiés par l'autorité administrative en fonction de la situation de l'étudiant et des modalités d'évaluations. L'avis du médecin désigné par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) ne fait pas acte de notification. Compte tenu de la situation actuelle et des modifications des modalités d'évaluation, il est possible que les aménagements déjà notifiés soient ajustés pour répondre aux besoins de l'étudiant dans ce nouveau contexte. Signaler aux dispositifs handicap les modifications apportées. Ils pourront en retour vous signaler les modifications si nécessaire.

Toutefois, afin de limiter les besoins d'aménagements, choisissez des modalités les plus accessibles possibles qui limiteront les difficultés pour la passation des épreuves. Choisir plusieurs modalités différentes et consultez le dispositif handicap et le service TICE afin de sélectionner la plus accessible.

Vous devez, pour la passation des épreuves, mettre en place les aménagements notifiés à l'étudiant. Dans le tableau ci-dessous vous trouverez les plus fréquents et des propositions de mise en oeuvre :

Aménagement	Mise en oeuvre
Temps majoré, majoritairement un 1/3 temps	Pour un rendu d'un devoir individuel ajouter simplement le temps nécessaire. Pour un examen collectif demander à votre service TICE de vous aider à paramétrer l'outil utilisé (par exemple, créer deux groupes d'étudiant dont l'un bénéficiera du temps supplémentaire octroyé)

13 mars 2020 - Contact : continuite-pedagogique-covid19@enseignementsup.gouv.fr

	Il n'est pas réglementaire, ni équitable, d'enlever des questions ni de majorer la note d'un tiers...
Un secrétaire d'examen qui rédige sous la dictée d'un étudiant	Mettre en place avec l'aide du dispositif handicap et du service TICE une modalité qui permettra à l'étudiant de dicter à la personne identifiée comme secrétaire.
Bénéficier des sujets sous un format accessible	Demandez à votre service TICE si votre sujet répond aux exigences d'accessibilité, il vous aidera à le rendre accessible si ce n'est pas le cas. Le service handicap peut également ajuster les modalités individuelles pour répondre à des difficultés résiduelles.
Passer une épreuve écrite à l'oral ou inversement	Il n'y a pas de difficulté à mettre en œuvre cet aménagement. Veiller à choisir la modalité de communication en accord avec les besoins de l'étudiant.

En général, rapprochez-vous du dispositif handicap afin de déterminer ensemble les meilleures solutions pour la mise en œuvre des aménagements qui sont essentiels pour rétablir l'égalité des chances.

Il ne peut être refusé la passation d'un examen à un étudiant en situation de handicap sous prétexte de difficultés dans la mise en œuvre des aménagements. Si les modalités ne sont pas possibles à aménager vous devez proposer aux étudiants concernés des modalités différentes accessibles mais qui évaluent les mêmes compétences.